Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est
5 Boulevard de la Défense
Espace Partenaires - 2ème étage - 57078 Metz Cedex 3
03 87 20 36 80 - www.cma-grandest.fr
contact@cma-grandest.fr - www.artisanat.fr

C.A.P. ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

04ENR_FIP_CAPAccompagnantEducatifPetiteEnfance

Code(s) NSF : 332
Code CPF : NC

Décret n° 2004-1164 du 02 Novembre 2004 - N° SIRET : 130 028 012 00016
Numéro de Déclaration d'Activité 44570405157 enregistré auprès du Préfet de la Région Grand-Est
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Mise à jour : Fev 2024

MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE

Public :

Tout public

Pour les personnes en situation de handicap, veuillez nous contacter pour étudier votre demande et les besoins en compensation si nécessaire : information disponible sur notre site internet CMA de Région Grand Est*/ou nous contacter

Niveau d'entrée / Prérequis :

Etre éligible au contrat d'apprentissage

Aucun diplôme exigé

Statut :

Apprenti

Durée & accès :

- 24 à 25 semaines de cours sur 2 ans (800H en centre de formation et 2840H en entreprise)
- 12 à 13 semaines si diplôme de niveau 3 validé/400h
- Possibilité de parcours individualisé sur dossier
- Possibilité de signature d'un contrat d'apprentissage toute l'année

- CERFA signé et conforme

La formation débute dans les 3 mois qui suivent le début de l'apprentissage

Prochaines sessions :

De septembre à juin tous les ans

Objectif de qualification :

Obtenir un Certificat d'Aptitude Professionnelle (C.A.P) Accompagnant Educatif Petite Enfance (diplôme de niveau 3 enregistré au RNCP38565) validé par l'Etat

Objectif pédagogique de la formation :

A la fin de la formation l'apprenti sera capable de réaliser les activités liées aux métiers de la petite enfance

Compétences visées et résultats attendus :

- Contribuer à la socialisation de l'enfant, à son autonomie et à l'acquisition du langage.
- Répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et assurer sa sécurité physique et affective.
-Collaborer avec les parents et les autres professionnels en prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

Session 2023 :

Taux de réussite à l'examen de 87%

*Chemin d'accès : cma-grandest.fr

MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE

Lieu de formation & contact :

Centre de Formation de la Chambre des Métiers – Cepal
10 Rue Leonard de Vinci,
54000 Nancy
Tél. : 03.83.96.52.50
Contactcampus54@cma-grandest.fr

Contenu :

- Enseignement général :
Français / Histoire-géographie-Enseignement Moral et Civique / Mathématiques / Sciences physiques et chimie / EPS / PSE (Prévention Santé Environnement)

- Enseignement professionnel :
Technologie

Organisation de la formation :

Cours 1 à 2 jours par semaine en centre de formation (le reste de la semaine en entreprise)

Méthodes pédagogiques utilisées :

- Formation effectuée prioritairement en présentiel
- Formation appliquée en atelier
- Méthodes pédagogiques adaptées en fonction des matières dispensées (travaux de groupes, exposés, simulation, jeux de rôle, vidéo...)

Validation du parcours / Modalités d'évaluation :

- Évaluation durant tout le parcours de formation (mises en situations pratiques, études de cas, examens blancs...)
- Passage de l'examen à l'issue de la formation selon calendrier national des examens (épreuves ponctuelles écrites et orales, épreuves pratiques)

*Chemin d'accès : cma-grandest.fr

MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE

Coût de la formation :

Le coût de la formation est relatif au montant de la prise en charge de l'OPCO de l'entreprise accueillante

Equipements :

- Salles d'enseignement professionnel dédiées (technologie et atelier professionnel) et salle d'enseignement général équipée (projection)
- Salles informatiques
- Centre de ressources et espace de travail
- Possibilité d'hébergement

Participants :

NC

Pour plus de renseignements :

Référent / Contact Handicap - mail :

fchastant@cma-grandest.fr

Débouchés

Le titulaire du C.A.P Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle :
- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- en école maternelle
- en accueil collectif de mineurs (ACM)
- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale)
- en maison d'assistants maternels (MAM)
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne)

Possibilité de poursuites d'études :

- Bac Pro Accompagnement, soins et services à la personne
- Formations préparant à certains diplômes d'état du secteur sanitaire et social

Qualification des formateurs :

- Formateur professionnel : qualifié et ayant une expérience en petite enfance

- Formateurs enseignement général : qualifié avec une expérience en enseignement

Conditions générales de vente : à consulter en flashant ce code

Pour les équivalences et passerelles (cf : notre site internet ou nous contacter)